



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 3 mars 2020 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Clément Larocque et Maurice Brière.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Francine Marcoux.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 février 2020.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de janvier 2020;
 - 4.3 Modifications à la formation des comités 2020;
 - 4.4 Modifications à la nomination des représentants 2020;
 - 4.5 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 4.6 Mandat de représentation pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 4.7 Formation d'un comité de sélection pour l'embauche de trois jeunes (15-30 ans);
 - 4.8 15^e édition du guide touristique -Balade en Petite Nation.
5. Loisirs et culture
 - 5.1 Colloque du loisir rural.
6. Varia
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

2020-03-43

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-44

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 4 février 2020 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-45

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 20-02 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2020 dressé par la directrice générale, portant le numéro 20-02 totalisant une somme de **114 476,68 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	53 815,44 \$
-	Déboursés par chèque :	7 722,26 \$
-	Déboursés par prélèvement :	6 085,63 \$
-	Salaires :	46 853,35 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-46

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2020

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2020 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-47

MODIFICATIONS À LA FORMATION DES COMITÉS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE les comités pour l'année 2020 soient formés de la façon suivante :

COMITÉS 2020	
TITRE	MEMBRES
Gestion financière et administrative (inclus le journal)	Jean Laniel Francine Marcoux
Développement municipal (inclus le service communautaire)	Adolf Hilgendorff Clément Larocque
Travaux publics	Maurice Brière Clément Larocque
Sécurité publique	Adolf Hilgendorff Clément Larocque Jessica Maheu
Urbanisme et environnement	Jean Laniel Francine Marcoux
Loisirs et Culture	Maurice Brière Jessica Maheu

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-48

MODIFICATIONS À LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS 2020

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE les divers représentants pour l'année 2020 soient nommés de la façon suivante :

REPRÉSENTANTS 2020	
ORGANISATION	MEMBRE(S) NOMMÉ(S)
COBALI (Comité du Bassin versant de la rivière du Lièvre)	Francine Marcoux
TRICENTRIS	Clément Larocque
Responsable question familiales et aînés	Jessica Maheu
CCU (Comité consultatif d'urbanisme)	Jean Laniel, président Francine Marcoux, membre (3 membres citoyens seront nommés suite à un appel de candidatures)
RBO (Réseau biblio de l'Outaouais)	Maurice Brière
CTACP (Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau)	Adolf Hilgendorff

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-49

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, à la date du 3 mars 2020 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la Municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-50

MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 20-03-49;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise et mandate madame la conseillère Francine Marcoux à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour les immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-51

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE TROIS JEUNES (15-30 ANS)

ATTENDU la résolution numéro 20-01-11 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada (ECC) pour l'embauche de trois (3) jeunes entre 15 et 30 ans pour la période estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche des jeunes : 2 conseillers du comité de loisirs et la directrice générale, madame Anik Morin;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Comité est autorisé à effectuer des entrevues ainsi que la sélection des candidats retenus;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits contrats d'embauche sur réception de l'approbation de la demande de subvention à ECC.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-52

15^e ÉDITION DU GUIDE TOURISTIQUE – BALADE EN PETITE NATION

ATTENDU QUE la Municipalité veut favoriser l'industrie touristique;

ATTENDU QUE plusieurs commerçants ont signifié leurs intérêts d'acheter un espace publicitaire dans ce guide;

ATTENDU QUE ledit guide est produit en plus de 50 000 exemplaires et distribué dans les différents centres touristiques et commerces de la région;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une publicité d'un quart de page est de 350,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 350,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans la 15^e édition du Guide touristique Balade en Petite Nation.

Adoptée à l'unanimité.

2020-03-53

COLLOQUE DU LOISIRS RURAL

ATTENDU QUE la responsable en loisirs et culture désire s'enrichir d'idées, d'améliorer des enjeux afin de trouver des solutions et de développer sa créativité;

ATTENDU QUE le colloque se tiendra à Saint-Donat dans Lanaudière les 7 et 8 mai 2020;

ATTENDU QUE Loisirs Sport Outaouais offre l'hébergement en chalet ainsi que le transport en autobus gratuitement à ses membres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la responsable en loisirs et culture à participer au colloque du Loisir rural et décrète une dépense de 120,00 \$ plus les taxes applicables pour son inscription audit colloque;

ET QUE les frais de repas non compris lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2020-03-54

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 04)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....

Roland Montpetit, maire

.....

Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.